

**Enquête réalisée en application des articles 8 et 9
de la loi sur la statistique cantonale**

(Annexe au règlement d'application du 7 février 2000
de la loi sur la statistique cantonale)

Organe responsable de l'enquête	Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)
Définition de l'enquête	Enquête auprès des producteurs, distributeurs et fournisseurs d'énergie
Objet de l'enquête	Production, distribution et fourniture d'énergie dans le Canton de Vaud
Type et méthode de l'enquête	Enquête exhaustive par questionnaire
Milieus interrogés	Producteurs, distributeurs et fournisseurs dans le domaine de l'énergie actifs dans le Canton de Vaud
Renseignement	Obligatoire
Date de l'enquête	1 ^{er} trimestre
Périodicité	Annuelle
Milieu participant à l'enquête	Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)
Dispositions particulières	Le SEVEN fournit chaque année au SCRIS les coordonnées des entreprises soumises à l'enquête
Coût de l'enquête pour le canton	20 jours équivalents plein-temps par an
But de l'enquête	Collecter des informations en vue de décrire la production, la distribution et la fourniture d'énergie dans le canton et d'élaborer la statistique globale de l'énergie, afin de mesurer les effets de la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale